



11335 - Falsifier un diplôme pour obtenir un emploi

question

Voici une personne qui désire exercer une fonction. Elle est bien capable de réussir au concours de sélection organisé à cet effet et d'assumer correctement la fonction. Mais elle ne possède pas le diplôme requis... Lui est-il permis de se faire délivrer un faux diplôme pour pouvoir participer au concours ? Si on y réussit, peut-on considérer le salaire à percevoir comme licite ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il me semble que la loi purifiée, aux objectifs sublimes, n'autorise pas une telle démarche puisqu'il ne s'agit de rien d'autre que d'obtenir un emploi à l'aide du mensonge et de la dissimulation. Ce qui est une mauvaise pratique interdite parce qu'elle ouvre l'accès au mal et crée des méthodes de dissimulation. Nul doute que ceux qui sont chargés de gérer les recrutements doivent donner la priorité autant que faire se peut aux gens compétents et honnêtes.